

Fermetures annuelles :

- Entre le 24 décembre inclus et le lundi de rentrée scolaire.
- Les 3 premières semaines d'août.
- Les fermetures exceptionnelles sont affichées dans la structure.

L'équipe :

Directrice : Nadine BASSELET, Infirmière Puéricultrice
Educatrice de Jeunes Enfants : Amandine DUVERNOIS
Auxiliaires de Puéricultures : France THIEBAULT, Nathalie BEUCNOT
Aides Auxiliaire de Puériculture : Sophie DUMONT, Jessy GIRARD,
Fatima TRINDADE

Coordonnées :

Mme BASSELET, Directrice
Centre Multi Accueil « La Coquille »
11, Place du Champs de Foire - 28700 Auneau
02.37.31.21.75 (Permanence téléphonique de 10h30 à 11h30 et de 15h à 16h30.)
centremulti-accueil@orange.fr

Règlement de fonctionnement disponible sur www.beaucealneloise.fr

CCBA 2, allée de la communauté - 28700 Auneau
Tél : 02 37 31 29 35

Courriel : beauce-aneloise28@orange.fr
Site internet : www.beaucealneloise.fr



Centre Multi-Accueil La Coquille



Du lundi au vendredi
de 7h00 à 19h00

20 places par jour

Accueil régulier (type crèche) - 16 places

Accueil occasionnel (type Halte-garderie) - 4 places

(10 heures par jour et par enfant maximum)

Pour les enfants de 10 semaines à 4 ans (non scolarisés)



Communauté de Communes de la Beauce Anéloise

Objectifs de la structure

- Permettre à l'enfant de découvrir et d'expérimenter de nouvelles capacités.
- Viser l'apprentissage de la collectivité, c'est-à-dire respecter les personnes et le matériel, respecter des règles simples, acquérir une notion de partage et d'entraide.

L'écoute, l'observation et le respect sont les bases nécessaires à la bien-traitance des enfants et permettent à l'équipe de les accompagner individuellement dans leur évolution et leurs apprentissages.

Accueil Régulier – fonctionnement

Qu'est-ce que l'Accueil Régulier?

C'est une place contractualisée où le contrat d'accueil est individualisé et recense les jours (de 1 à 5) par semaine de fréquentation, les horaires d'arrivées et de départs, le nombre de congés et la mensualisation. Il est réservé aux résidents de la CCBA.

Les places sont attribuées chaque année, en avril.

Sont à pourvoir chaque année :

- 5 places de petits (enfant né dans l'année N et entrant dans la structure au plus tard au 1er décembre)
- 1 place de grand (enfant âgé de N+2)
- Des places supplémentaires peuvent être à pourvoir, selon les désistements.

Les critères d'attributions sont, par ordre décroissant, les suivants:

- L'âge de l'enfant par rapport à la place à pourvoir.
- La répartition par communes
- Cinq familles au plafond et une famille au plancher (définis par la CAF tous les ans)
- Famille monoparentale, ou place sollicitée par un organisme social tel que la PMI.
- Date d'ancienneté de la demande.
- Fratrie déjà inscrite.



INSCRIPTION

- 1) Envoyer un mail ou un courrier avec toutes vos coordonnées, la date de naissance réelle ou présumée de votre enfant, la date d'entrée souhaitée.
- 2) Prendre rendez-vous avec la directrice entre le 1er février et le 31 mars pour établir un dossier de pré-inscription.
- 3) Ce dossier sera examiné anonymement en commission d'attribution des places. La réponse vous parviendra par courrier au plus tard fin avril.

Il n'y a pas de liste d'attente



Accueil Occasionnel – fonctionnement

Qu'est-ce que l'accueil occasionnel?

C'est une place non contractualisée. Toutes les places d'accueils réguliers libérées, offrent plus de places d'occasionnels. Les places vacantes sont affichées dans la structure et réservées au mois. La réservation peut varier de 2h par mois à plusieurs jours par semaine selon les besoins des familles et l'équité des demandes. La priorité est donnée aux résidents de la CCBA.

INSCRIPTION

- 1) Appeler la directrice avant de passer prendre un dossier.
- 2) Prendre un rendez-vous pour rendre le dossier complet et planifier l'adaptation.



L'adaptation

L'adaptation permet d'accompagner l'enfant à construire ses repères dans la structure en l'absence de sa famille. Elle est obligatoire. Elle se fait en présence d'un parent sur deux semaines environ.

Les temps de présence de l'enfant et d'absences des parents s'allongent au rythme de l'enfant.

